

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
EXAMEN ET
VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF
VILLE 2023

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 05 AVRIL
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 05 AVRIL
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **19 AVR. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-93
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Priscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien
ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 et suivants,

Vu de débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 28 mars 2023

Les articles L1612-1 et 2 du code général des collectivités territoriales fixent la date limite du vote du budget primitif au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

S'agissant des délais d'adoption des budgets locaux et des décisions relatives à la fiscalité locale, en application des articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales et 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote du budget primitif et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directe locale des communes et des EPCI est reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement du budget », si celles-ci ne l'ont pas été avant le 31 mars.

Le législateur n'ayant pas prévu de méthode de computation du délai légal, ce dernier doit être regardé comme ayant entendu fixer un délai de quinze jours à compter de la date de communication.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

Après avis de la commission des finances du 12 avril 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOpte le budget primitif 2023 de la Ville de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	10 895 707 €	10 895 707 €
Fonctionnement	21 957 593 €	21 957 593 €
Total	32 853 300 €	32 853 300 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **19 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **18 AVR. 2023**

Par publication le : **19 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **19 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB202393-BF

